

MAGAZINE TRIMESTRIEL

N° 99 décembre 2015

POI. CANT

INFO

DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE



Présentation : Détachement de protection rapprochée

PRÉVENTION ROUTIÈRE : À la mauvaise saison, rouler sans glisser
PARTENAIRES : Le poste mobile de Gendarmerie

caiani



A louer appartement neufs 3½ et 4½ pièces, conception pratique et soignée

LE MONT-SUR-LAUSANNE Route des Martines

Situation dominante, proche autoroute et transports publics, à 5 minutes du centre.
Ecoles et commerces à proximité. Dès CHF 2'160.- + charges.

Gérance Caiani SA
Tél. 021 652 04 04

ou

pn immobilier
Tél. 076 425 33 49



NOUVELLE LEVORG 4x4 DÈS FR. 27'900.-.

**LE CŒUR ET LA RAISON
ENFIN RÉCONCILIÉS.**



Modèle présenté: Subaru Levorg 1.6DIT AWD Swiss S, 5 portes, 170 ch, catégorie de rendement énergétique F, CO₂ 164 g/km, consommation mixte 7,1 l/100 km, Fr. 35'200.- (peinture métallisée comprise).
Subaru Levorg 1.6DIT AWD Advantage, 5 portes, 170 ch, catégorie de rendement énergétique F, CO₂ 159 g/km, consommation mixte 6,9 l/100 km, Fr. 27'900.- (en couleur Pure Red). Moyenne de toutes les voitures neuves vendues en Suisse (toutes les marques): CO₂ 144 g/km.



Votre spécialiste
depuis 1924.

Emil Frey SA, Crissier

une relation à vie !

www.emilfreycrissier.ch

DEUX POUR UN
DIGITAL ET PAPIER

Kalia.ch
Petites Annonces



6



12



15



Sommaire

5 Point de vue

6 Actualité

Congrès Francopol à Montreux

8 Le saviez-vous ?

Excès de vitesse avec plaques étrangères, que se passe-t-il ?

9 On y était

Swiss Web Program Festival

10 Sciences criminelles

Peut-on mesurer la délinquance ?

12 Présentation

Le poste mobile de Gendarmerie

15 Prévention routière

A la mauvaise saison, rouler sans glisser

18 Présentation

Des anges gardiens et même plus

20 Eclairage

Cours de formation continue: la technique d'audition

23 Société

Air Marshals: deux Tigers vaudois au service de l'aviation civile.

24 Prévention criminalité

26 octobre 2015: journée nationale contre le cambriolage

26 Coup de cœur

Journée sportive 2015: « des moments conviviaux partagés sous un soleil radieux »

28 Coup de cœur

La Police cantonale accueille près de 120 enfants à l'occasion de la journée « Osez tous les métiers »

18



24



N° 99 / décembre 2015

Paraît 4 fois par an
Tirage 4700 exemplaires
Tirage contrôlé par la REMP
(3315 exemplaires)



Editeur: Police cantonale vaudoise
Direction prévention et communication
Centre Blécherette - 1014 Lausanne

Comité éditorial: Jean-Christophe Sauterel, *rédacteur en chef*, Olivia Cutruzzolà, *responsable d'édition*, Marlyse Biderbost, Pierre-Olivier Gaudard, Philippe Jatton, Olivier Rochat

Rédacteurs: Gianfranco Cutruzzolà, Olivia Cutruzzolà, Bertrand Dubois, Sara Aniello, Micaela Gorgoni.

Photographies: Bertrand Dubois, Sabine Dufour, Karl Girardet, Valentine Reynes, Débora Varela, Jérémie Voita, Prévention routière, Unité d'appui tactique (UAT), Fedpol.

Mise en page: Next communication SA

Relecture: Police cantonale vaudoise

Impression: Imprimerie Baudat

Abonnement: Revue distribuée gratuitement à tous les membres de la Police cantonale, aux policiers vaudoises, aux policiers de Suisse, aux autorités civiles et judiciaires cantonales et fédérales, aux partenaires privés et à nos annonceurs.

Contact: presse.police@vd.ch
021 644 81 90 - www.police.vd.ch

Publicité: Next communication SA -
021 654 05 70

© Police cantonale vaudoise

Toute reproduction autorisée
avec l'accord de l'éditeur



Agence Immobilière
REBER
les Diablerets
interlocation

LES DIABLERETS – GLACIER3000
À VENDRE OU À LOUER

Chalets et appartements
Location à la saison ou à la semaine

Votre partenaire aux Diablerets – bureaux au Parc des Sports – 024 492 28 80
www.reber-immobilier.ch



Petits poissons, gros poissons –
un seul et même traitement.
Notre tarif forfaitaire sur
les transactions boursières
jusqu'à 100 000 francs.
CHF 40 sur Internet,
CHF 100 par téléphone.

Pour en savoir davantage sur nos prestations bancaires, consultez notre site
banquemigros.ch ou appelez notre Service Line au 0848 845 400.

BANQUEMIGROS

Elle fait toute la différence.



Point de vue

Le policier-justiciable: un peu moins égal que les autres citoyens ?

Les aléas de notre profession ont conduit dans un passé récent un certain nombre de nos collaborateurs devant la justice pénale. On devrait d'ailleurs dire les justices puisque certaines et certains d'entre nous ont dû aller démontrer leur innocence devant des autorités d'autres cantons que le nôtre et même devant celles de la Confédération. Les préceptes juridiques à la base de cet état de fait sont à rechercher dans la jurisprudence du Tribunal fédéral qui trouve son fondement dans la nécessité de permettre aux autorités judiciaires de contrôler que les institutions mises en place par l'État fonctionnent de manière conforme au droit, ce qui est évidemment inattaquable en soi. Un tel contrôle et un tel outil sont sans nul doute inhérents à tout système démocratique. On peut même comprendre que le contrôle soit perçu comme essentiel lorsque l'État a conféré à l'institution des pouvoirs de contrainte, considérés comme étant des atteintes licites aux droits fondamentaux des citoyens. Et il est évident que la police est ici en première ligne puisqu'elle est appelée quotidiennement à faire respecter l'ordre public, parfois en ayant recours à la contrainte, à la force publique comme on dit aussi. Faut-il rappeler d'ailleurs que, sous nos latitudes, elle ne va le faire qu'en dernier recours, comme *ultima ratio*, soit lorsque la proximité avec le citoyen n'a pas permis de résoudre le problème par le dialogue, ce qui arrive hélas plus souvent que par le passé compte tenu de l'évolution de la société.

Malheureusement il se trouve que les policiers ont de plus en plus l'impression que les autorités judiciaires perdent parfois de vue que le policier qui exerce son activité est par définition condamné à évoluer en permanence sur le fil du rasoir de la légalité. Il doit très

souvent résoudre des conflits auxquels il n'a pas choisi d'être confronté, mais que l'État ou son serment lui imposent de régler. Pourtant, on exige que son comportement soit analysé comme s'il était un citoyen lambda.

De manière systématique, lorsqu'un policier ou un policier est impliqué dans un incident qui a porté atteinte de manière plus ou moins grave aux libertés fondamentales d'un individu, il va y avoir un appel à la sanction — parfois complaisamment relayé par l'un ou l'autre média, y compris les réseaux sociaux — selon l'adage impudemment répété: «ils se croient au-dessus des lois». De telles réactions sont humaines et peuvent facilement être comprises lorsque ceux qui en sont à l'origine sont frappés par une tragédie. L'émotion l'emporte très souvent sur la raison. Néanmoins on ne peut toujours s'empêcher de penser que la présomption d'innocence pèse moins lourd pour les policiers que pour les autres citoyens. De plus, un sentiment d'incompréhension est cultivé dans les médias et l'opinion publique en cas d'acquiescement, qui se produit la plupart du temps. Ce sentiment d'incompréhension est d'ailleurs encore plus difficile à dissiper lorsque les ministères publics, comme c'est heureusement souvent le cas, savent faire la part des choses et abandonner l'accusation.

Le problème est que ceux qui réclament directement ou indirectement ces sanctions s'adressent à l'institution incarnée par l'agent et non à l'individu. Et ces acteurs essentiels de la démocratie, qui se retranchent derrière le principe consistant à soutenir que ces comportements doivent systématiquement trouver un épilogue devant un tribunal, en audience publique, perdent complètement de vue que derrière l'institution dont on

cherche à remettre le fonctionnement en question, il y a une personne qui souffre. Qui souffre d'avoir à être jugée comme le dernier des criminels alors qu'elle n'a fait que son devoir. Qui souffre que, ainsi désincarnée, on lui dénie aussi le droit à l'empathie pour des victimes qu'elle n'a pas choisi de léser. Et cette souffrance est encore plus inacceptable lorsque l'on peut parfaitement, avec quelques connaissances juridiques, anticiper avant l'audience de jugement que la personne va être acquittée. On assiste ni plus ni moins au sacrifice de l'honorabilité du policier justiciable sur l'autel de quelques principes de droit que l'on n'ose pas remettre en question par commodité ou populisme. Et l'on ne parle même pas des dizaines de milliers de francs consentis par le même État pour assurer la défense de ses collaborateurs...

Bref, il est grand temps de remettre en question ce que l'on appelait autrefois «le renvoi pour acquiescement», qui ne fait en définitive que des malheureux.

Merci à toutes et à tous pour le travail accompli en 2015 et bonnes Fêtes de fin d'année!

Jacques Antenen
Commandant de la Police cantonale



Actualité

Plus de deux cent cinquante policières et policiers ont fait le déplacement à Montreux. Leur objectif: partager autour de la gestion démocratique des foules et des droits du citoyen.

Congrès Francopol à Montreux: la sécurité publique dans le respect du citoyen

Du 7 au 9 octobre 2015, Montreux a accueilli la quatrième édition du Congrès Francopol, organisé par la Police cantonale vaudoise. Plus de deux cent cinquante représentants des polices francophones à travers le monde se sont ainsi réunis pour échanger autour de la problématique de la gestion des foules et des droits du citoyen.

Réalisé par Gianfranco Cutruzzola

Le maintien de l'ordre, entre surveillance, gestion des risques et respect des libertés fondamentales, mène les forces de police du monde entier à faire face, chaque jour, aux revendications de tous bords. La gestion des manifestations et des rassemblements, qu'ils soient sportifs, culturels, pacifiques ou contestataires, pose de nombreuses questions fondamentales. Comment gérer les risques inhérents à ces événements? Comment respecter la liberté d'expression tout en assurant la sécurité publique? Et grâce à quelle organisation des forces de l'ordre?

Le quatrième congrès international Francopol souhaitait favoriser l'échange de points de vue multiples. Les missions de pacification et de maintien de l'ordre ne sauraient en effet être conduites sans une étroite collaboration. Partage des savoirs, échange et coopération doivent soutenir la force de l'intelligence collective au service de la sécurité publique. André Etter, coordinateur romand de la formation et administrateur Francopol pour la Suisse, ajoute: «Nous avons pour objectif de partager bon nombre d'expériences sur le plan international dans ce domaine très sensible de la gestion des foules et des droits du citoyen, afin que le chemin, parsemé d'embûches, suivi par les polices du monde entier puisse être éclairé et praticable.»

Dans tous les pays, la préoccupation première

des forces de l'ordre devrait en effet résider dans la recherche de l'équilibre entre le droit de manifester et la nécessité de protéger le citoyen. André Etter souligne la réussite de l'événement: «Ce congrès traitait d'un thème pointu, c'est pourquoi nous avons souhaité la présence de spécialistes non apparentés au monde policier, comme des sociologues et des représentants d'ONG. Cette volonté démontre également que nous souhaitons nous ouvrir à des organismes extérieurs en favorisant le partage et le dialogue. L'échange de pratiques inspirantes est bénéfique à tous les acteurs d'un événement, et on commence vraiment à parler de gestion négociée de l'espace public. Cela montre à quel point il est important de trouver un consensus, lorsque cela est possible évidemment. Tout n'est pas applicable partout, mais des standards communs peuvent être trouvés.»

Le partage, raison d'être de Francopol

Francopol est un organisme né en 2008 d'une initiative de la Direction des relations internationales et du protocole de la Sûreté du Québec et de la Direction de la formation de la Police nationale française, convaincues qu'une langue et des valeurs communes facilitent le dialogue et la coopération. Désormais fort de onze pays membres, ce réseau œuvre à la formation et au perfectionnement



professionnel; le dialogue, la collaboration et le transfert des connaissances favorise l'émergence de solutions novatrices. André Etter rappelle: «Ce réseau vise à accroître les compétences des services policiers à mieux servir les citoyens. Dans cet esprit, nous contribuons à une Francophonie plus engagée sur l'axe de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme par des actions visant le renforcement des capacités en matière policière. C'était également l'objectif que nous visions lorsque le Comité d'organisation de la Police cantonale a décidé d'organiser ce

congrès, avec l'appui de Francopol, de l'Organisation internationale de la Francophonie, des communes de Montreux et de Vevey, de Montreux-Vevey Tourisme et de nombreux partenaires. Nous pouvons aujourd'hui relever la très bonne ambiance générale qui a régné durant toute la manifestation, ainsi que la volonté permanente de rendre service dont a fait preuve l'ensemble des personnes qui se sont impliquées de près ou de loin dans l'organisation de l'évènement. Je tiens à les en remercier vivement, ce fut une franche réussite et un sans-faute remarquable et remarqué.»



André Etter, coordinateur romand de la formation et administrateur Francopol pour la Suisse, tire un bilan très positif du congrès.



Le réseau Francopol se compose de 38 institutions provenant de onze pays francophones répartis dans le monde entier.



Un excès de vitesse peut coûter cher. Et pas seulement à cause de l'amende.

Le saviez-vous ?

Excès de vitesse avec des plaques étrangères, que se passe-t-il ?

Excès de vitesse légers, mauvais parcage et autres violations simples au Code de la route engendrent une amende d'ordre pour le conducteur du véhicule. La situation, plutôt simple lorsqu'il s'agit de véhicules immatriculés en Suisse, peut parfois être compliquée lorsque le détenteur des plaques est étranger. Quelle procédure est alors mise en place par la Police cantonale vaudoise en cas de constatation d'un excès de vitesse commis par le conducteur d'un véhicule immatriculé à l'étranger ?

Réalisé par Sara Aniello

Comme l'explique Marie-Thérèse Porchet dans son sketch «La petite leçon de géographie suisse», la Suisse, die Schweiz, possède des frontières avec la France, l'Italie, l'Allemagne, le Liechtenstein et l'Autriche. Bien que la majorité des usagers étrangers de la route soient des frontaliers, la Suisse est un pays touristique, visité par de nombreuses personnes avec leurs propres véhicules. Que se passe-t-il lorsqu'ils commettent un excès de vitesse ?

Lorsqu'un excès de vitesse est commis, les plaques d'immatriculation permettent de retrouver le propriétaire du véhicule et ainsi de l'amender. Et il en va de même pour les détenteurs de plaques étrangères, qui, selon la procédure, devraient fournir l'identité du conducteur du véhicule au moment des faits. Les circonstances particulières de ces cas génèrent deux types de situations. La première situation concerne les détenteurs de plaques

d'un pays avec lequel il existe un accord et un partage des données, comme la France, l'Allemagne ou l'Italie, et de ce fait, le détenteur, voire le conducteur étranger peut être identifié. La deuxième situation est l'envoi de courriers. Certains pays ont un accord avec la Suisse quant aux partages d'informations, mais celles-ci doivent être expressément demandées. Ces deux solutions fonctionnent bien, notamment grâce aux facilités de paiement qui ont été introduites. Le bulletin de versement a laissé place aux paiements par chèques pour les Français, aux paiements bancaires en Allemagne et par carte de crédit pour d'autres pays.

Ces accords sont aussi applicables pour les conducteurs de notre pays qui commettent un excès de vitesse à l'étranger. Pour les infractions commises en France, en Allemagne ou en Italie, avec les accords existants, mieux vaut payer l'amende et éviter ainsi d'autres frais administratifs. Quant aux pays avec lesquels de tels accords n'ont pas été conclus, le risque n'est pas que monétaire. En effet, si l'infraction a été commise dans un pays que l'on visite fréquemment, on peut se faire arrêter lors d'une nouvelle infraction ou lors d'un contrôle de routine. Ainsi, l'amende impayée peut devenir source d'autres problèmes, car en cas de non-paiement total et immédiat du montant dû, le véhicule peut être confisqué pour couvrir les frais de procédure.

Certes, le risque d'un excès de vitesse est d'être sanctionné par une amende. Mais n'oublions pas qu'un excès de vitesse peut engendrer d'autres conséquences, bien plus dramatiques, telles qu'être impliqué dans un accident ayant engendré des blessures corporelles, voire le décès d'une personne.





On y était

Swiss Web Program Festival

Du 28 au 30 octobre 2015, le Swiss Web Program Festival s'est déroulé au MAD de Lausanne. Tables rondes, conférences, soirées à thèmes et compétition des meilleurs vidéos du web se sont succédées pour faire de cet événement à nouveau un succès. Créé par la société de production mediaprofil, ce festival vise à mettre en valeur la production de contenu vidéo suisse romand sur le net et les nouvelles plateformes de diffusion.

La Police cantonale vaudoise a participé à deux tables rondes. Mercredi 28 octobre 2015, elle partageait la discussion «Évitez la gueule de bois digitale» avec la Youtubeuse Dear Caroline, Sébastien Fanti, avocat et préposé à la protection des données et à la transparence du Canton du Valais et Niels Weber, psychologue. Vendredi, le sujet du débat a passé de la prévention de son image numérique à la valorisation pour les institutions de l'image numérique. «Institutions romandes, quels enjeux pour développer leur présence sur les plateformes

numériques?» a été abordé par Jean-Christophe Sauterel de la Police cantonale vaudoise, Amélie Nappey-Barrail de la Loterie Romande, Myriam Pichard de Diablerets Tourisme et Christian Jacot-Descombes de la BCV.

Cette année l'événement a accueilli une vingtaine d'intervenants et plus de 600 participants dans une ambiance de partage et d'échange autour des nouveaux médias et de l'audiovisuel.

Sara Aniello





Sciences criminelles

Peut-on mesurer la délinquance ?

La délinquance est un sujet omniprésent dans le discours politique et médiatique. Dire qu'elle augmente ou qu'elle diminue c'est bien. L'affirmer sur des bases incontestables, ce serait mieux! Mais est-il possible de mesurer la criminalité? Si oui, comment?

Éclairage avec le professeur Marcelo Aebi, criminologue, vice-directeur de l'École des Sciences criminelles de l'Université de Lausanne et spécialiste en matière de statistiques criminelles et d'indicateurs de la criminalité.

Réalisé par Olivia Cutruzzola

Au mois de mars de chaque année, la Police cantonale vaudoise présente les bilans statistiques de l'année écoulée en matière de criminalité et de circulation routière. Les journalistes affluent aux deux conférences de presse organisées pour l'occasion, avides d'informer leur public sur d'éventuelles hausses ou baisses des délits. Mais que disent réellement les chiffres présentés et surtout reflètent-ils objectivement l'ampleur du phénomène dans le canton?

Pour tenter de mieux comprendre ce qui se cache dans les méandres de la statistique criminelle, nous avons questionné le professeur Marcelo Aebi, docteur en criminologie et spécialiste du domaine des indicateurs de la criminalité.

Que disent les chiffres qui sont présentés annuellement par les corps de police ?

L'intérêt pour les chiffres de la justice est né avec la création des statistiques de la criminalité au 19^e siècle. On s'est vite rendu compte que toutes les statistiques, qu'elles soient produites par les services de police, judiciaires ou pénitentiaires, reflètent surtout le travail produit par le personnel de ces diverses institutions et qu'elles ne projettent donc pas l'image complète de la délinquance. En effet, si l'on prend le domaine policier, la statistique policière est le reflet avant tout du travail réalisé sur le terrain par les forces de

l'ordre. Si les moyens mis dans la lutte contre les stupéfiants augmentent, cela va forcément occasionner une augmentation de la statistique dans ce même domaine, à savoir plus d'interpellations, plus de saisies de produits stupéfiants, etc. D'autres facteurs entrent encore en ligne de compte comme la tendance des gens à dénoncer ou à ne pas dénoncer certains délits, ou les choix qui sont opérés en matière de politique criminelle.

La statistique policière n'enregistre donc que la criminalité parvenue à la connaissance des autorités pénales ?

Oui et l'on parle dans ce cas de criminalité découverte ou criminalité apparente. Il faut bien avoir à l'esprit qu'une importante partie des délits demeure inconnue. Cette part cachée est plus ou moins importante en fonction du type de délit. Un vol de voiture sera quasiment toujours dénoncé pour des questions d'assurance, la victime souhaitant être dédommée pour le préjudice subi. A contrario, si on entre dans le domaine de la sphère privée, le taux de dénonciation est beaucoup plus bas pour certains délits comme les agressions sexuelles ou la violence domestique. On ne connaît donc qu'une partie de la délinquance réelle. La criminalité cachée, celle qui n'est pas connue des autorités, est nommée le chiffre noir de la criminalité (voir encadré).



Le professeur Marcelo Aebi, criminologue, vice-directeur de l'École des Sciences criminelles de l'Université de Lausanne

Vous nous expliquez que les statistiques produites par la police ne permettent pas de connaître l'ampleur du phénomène criminel, dès lors comment fait-on alors pour combler ce chiffre noir ?

En Suisse, l'École des Sciences Criminelles a conduit et dirigé la grande majorité des sondages nationaux de délinquance autoreportée et de victimisation depuis leur introduction en 1992 et 1989 respectivement. Dans le cas des sondages de victimisation, l'idée est d'interroger un échantillon de la population pour savoir si les personnes questionnées ont été victimes de tel ou tel type de délits dans les 12 mois qui précèdent. Cet indicateur nous donne une estimation assez fiable de la prévalence de la victimisation des personnes interrogées dans le cadre du sondage. On leur demande également, dans le cas où ils ont été victimes, s'ils ont dénoncé ou pas le ou les cas à la police. On constate que les gens qui hésiteraient parfois à dénoncer un délit ou un crime subi à la police le font plus facilement

dans le cadre des sondages anonymes. Ces sondages, conduits environ chaque quatre ou cinq ans, permettent de réduire le chiffre noir, mais pas de l'éliminer totalement, ce qui est impossible.

Qu'en est-il des sondages de délinquance autoreportée ?

Les sondages de délinquance autoreportée sont, eux, menés un peu moins régulièrement, trois en Suisse depuis le début des années 90. Ces sondages sont menés avec des adolescents. On leur demande s'ils ont commis des délits dans les mois et années qui précèdent le sondage. Ce type de sondage ne fonctionne pas avec les adultes, car ils sont déjà intégrés dans la vie sociale et professionnelle. De ce fait, ils hésitent bien sûr fortement à reconnaître d'éventuels délits. Les adolescents ressentent moins de pression à reconnaître leurs méfaits. Dans les deux types de sondage évoqués, nous parvenons à travailler avec des échantillons qui vont de 1'000 à 4'000 personnes, ce qui est plutôt satisfaisant.

Tous ces indicateurs nous permettent dès lors d'avoir une image assez réelle du niveau de délinquance en Suisse ?

Il est en effet très important de pouvoir nous appuyer sur ces deux types d'indicateurs, les statistiques officielles de la police et les sondages. Sans cela, tout le débat autour de la délinquance est complètement faussé ! Sitôt que les polices publient annuellement leurs bilans statistiques, la presse s'en empare et très souvent les interprétations qui en sont faites sont approximatives. Nous savons par exemple que les données ne sont pas saisies de la même manière au sein des Polices cantonales, malgré l'uniformisation au niveau fédéral. Certaines polices en Suisse, et c'est le cas du canton de Vaud, s'appuient sur une structure ad hoc spécialisée pour ce travail de saisie de la délinquance et d'analyse criminelle, mais d'autres polices plus petites comptent, elles, sur les policiers de terrain

pour le faire. Il y a donc forcément des différences dans la manière d'appréhender ce travail d'intégration des données statistiques. Quoi qu'il en soit, ces statistiques ne reflètent qu'une partie de la délinquance réelle. D'autre part, plus le débat est politisé plus le risque de manipulation est important. Au final, il faut comprendre que, si l'on ne prend pas des précautions, l'on pourrait faire dire tout et son contraire aux chiffres. Une pression politique peut très bien être exercée sur une police pour montrer une baisse de la délinquance dans un certain domaine précis. Il s'agit donc de toujours consulter ces données chiffrées avec beaucoup de prudence et d'opérer une lecture critique. En particulier, il faut bien prêter attention aux notes de bas de page qui les accompagnent et qui expliquent comment elles ont été construites.

Le saviez-vous ? Le chiffre noir de la délinquance

La délinquance correspond aux actes punis pénalement (crimes et délits). La mesure du niveau de délinquance reste tributaire de la manière de fonctionner des institutions du contrôle social, notamment la police (manière de saisir les événements au sein des polices, tolérance vis-à-vis de certains délits, activité plus ou moins intense des services de police) ainsi que de l'attitude des victimes dans un contexte socioculturel donné. Tous les délits ne sont pas également visibles dans le temps et dans l'espace : certains crimes, comme le viol, ont longtemps été fortement sous-estimés parce que les victimes portaient rarement plainte ; il en est de même dans l'espace privé, où certaines victimes rechignent à dénoncer un conjoint ou une conjointe qui exerce de la violence psychologique ou physique. A contrario, le nombre de délits connus peut augmenter parce que les victimes ont un intérêt personnel à déposer une plainte afin d'obtenir une indemnisation de la part de l'assurance. C'est le cas dans les vols ou la dégradation des biens par exemple. La différence entre la criminalité réelle et sa mesure effective par les services de police et de justice correspond au chiffre noir de la délinquance. Une estimation de la valeur de ce dernier peut résulter des enquêtes de victimisation (on demande à un échantillon de personnes si elles ont été victimes d'infraction) ainsi que des sondages de délinquance autoreportée (on demande à un échantillon de personnes si elles ont commis des infractions).

Qui gère la statistique à la Police cantonale vaudoise ?

Au sein de la Police cantonale, c'est la Direction du renseignement, de l'information et de la stratégie qui est en charge de produire et d'analyser les statistiques policières. Une petite équipe, composée d'une responsable, d'une analyste stratégique et de stagiaires, répond aux demandes en lien avec l'analyse stratégique. Consciente des lacunes des seules données policières, la Police cantonale a activement participé en 2015 au sondage de victimisation mené sur le plan national par l'équipe du Prof. Martin Killias et dont les résultats seront disponibles prochainement. De plus, la perception de la criminalité, respectivement de la sécurité, a été étudiée sous l'angle du sentiment de sécurité ou d'insécurité au travers d'une étude menée par l'École des Sciences Criminelles.



Présent dans les communes ne disposant pas d'une Police communale, vous pourrez retrouver l'équipage du bus mobile dans les endroits identifiés au préalable.

Présentation

Le poste mobile de Gendarmerie : la proximité, une part de l'ADN de la Gendarmerie

Depuis le 1er août 2015, le poste mobile de la Gendarmerie vaudoise écume les routes du Canton de Vaud au service de la population. Ce poste itinérant a pour but de fournir les mêmes prestations que l'ensemble des postes du canton et plus précisément d'entretenir les liens de proximité avec les citoyens et citoyennes, d'échanger avec les habitants et de renforcer la présence policière de manière ponctuelle. Ce bus a été inauguré officiellement le 21 août 2015.

Réalisé par Sara Aniello

Souvent appelée «old wine in new bottle», la police de proximité a des origines difficiles à définir. Du fait que son essence a toujours été présente dans les services de police, nous ne pourrions affirmer que c'est grâce à Sir Robert Peel, Ministre anglais de l'intérieur, en 1829, que nous avons pu schématiser ces grands principes et constituer la police de proximité. Définie comme une philosophie et une stratégie organisationnelle, la police de proximité/communauté est axée sur la relation public-police, la visibilité et la résolution de problème. Permettant aux résidents de la communauté et à la police de travailler ensemble sur de nouvelles façons de résoudre les problèmes de criminalité et de désordre, c'est un concept qui explicite les principes mis en œuvre au quotidien par la Gendarmerie vaudoise.

Dans le Canton de Vaud, la Police cantonale assure l'ordre et la tranquillité publiques et veille à la sécurité des habitants sur l'ensemble du territoire cantonal. La Gendarmerie surveille, prévient, intervient et assure les tâches de proximité, notamment d'investigations judiciaires et agit en matière de prévention de la criminalité. Avec le modèle de la police de proximité, les gendarmes travaillent en collaboration avec la population afin d'éliminer un problème, d'en identifier la source et d'y contrevenir. C'est exactement ce que font plus précisément les répondants de proximité de la Gendarmerie vaudoise qui couplent une

Police secours, Unités spéciales, Spécialistes Circulation, Police judiciaire et Police de proximité : la Gendarmerie, un corps polyvalent

relation de proximité à la police orientée sur la résolution de problème.

Bien que la proximité a toujours été une composante du travail de police, sa forme, telle qu'actuelle, répond aux exigences de nos sociétés en perpétuels changements et aux attentes légitimes de la population. En outre, la proximité a un effet bénéfique sur le sentiment d'insécurité, ce qui engendre plus de civilités dans les lieux publics et réduit les désordres. Et ça, la Gendarmerie l'a bien compris. L'introduction de postes de répondant de proximité et la mise en place du poste mobile de Gendarmerie ont permis de mieux rapprocher les gendarmes de la population, de résoudre certaines problématiques récurrentes et, souhaitons-le, de rassurer les Vaudois. La police de proximité est «un état d'esprit, une philosophie de travail» pour le Commandant de la Gendarmerie vaudoise, Alain Gorke. Avec un peu plus de 600 gendarmes répartis sur l'ensemble du territoire vaudois, «la police de proximité doit résonner en chaque policier, de l'intervention d'ur-

Les 9 principes de Sir Robert Peel, pionnier de l'approche de proximité, pour la Police de Londres en 1829

1. La police a pour mission fondamentale de prévenir le crime et les désordres.
2. La police ne peut s'acquitter de ses fonctions que dans la mesure où ses actions sont approuvées par le public.
3. La police doit s'assurer de la coopération du public dans le respect des lois afin de pouvoir gagner et conserver le respect du public.
4. Il ne faut jamais perdre de vue le fait que la collaboration obtenue du public diminue proportionnellement avec la nécessité de recourir à la force physique et à la coercition dans le maintien de l'ordre public.
5. La police préserve la faveur obtenue du public non pas en satisfaisant à l'opinion publique, mais en servant constamment la loi de façon impartiale.
6. La police utilise la force physique dans la mesure où elle est nécessaire pour faire respecter la loi ou pour rétablir l'ordre seulement lorsque le recours à la persuasion, aux conseils et aux avertissements se révèle insuffisant.
7. La police devrait, en tout temps, avoir avec le public une relation qui s'inscrit dans la tradition historique voulant «que la police est le public et le public est la police»; les policiers ne sont que des membres du public qui sont payés pour consacrer à plein temps leur attention à des fonctions qui incombent à tout citoyen dans l'intérêt du bien-être et de l'existence de la collectivité.
8. La police doit toujours orienter ses mesures uniquement en vue de ses fonctions et ne jamais sembler usurper les pouvoirs du système judiciaire.
9. Le critère d'efficacité de la police est l'absence de crime et de trouble, non pas l'action policière manifeste à cet égard.

gence au maintien de l'ordre, ainsi que dans les postes décentralisés». Cette proximité, caractéristique de la Gendarmerie, en fait un réel service public, au profit des citoyens.

Le poste mobile de Gendarmerie

Si pour le Commandant Alain Gorka chaque gendarme, du Commandant à l'aspirant, doit orienter ses interventions dans l'esprit du renforcement des liens de proximité avec la population, et ce au quotidien, il lui tenait

«La proximité, un état d'esprit, une philosophie de travail au-delà de tous processus!»

Alain Gorka, Commandant de la Gendarmerie vaudoise.

aussi à cœur de mettre en place les outils nécessaires à décentraliser encore davantage son Corps au profit de la qualité de la réponse au citoyen. Répondants de proximité et bus mobile de Gendarmerie font partie de ces outils qui permettent à la police d'être coproductrice de la sécurité, en collaboration avec les élus locaux, les divers représentants des associations locales, les commerçants et, bien entendu, les Vaudois.

L'inauguration de ce poste mobile répond à cette conviction que «c'est par la proximité et plus particulièrement l'important travail de judiciaire de proximité, effectué par les postes territoriaux que nous parviendrons à faire baisser la criminalité sur le long terme». Et c'est d'ailleurs la raison d'être de ce bus, visible, rassurant et dissuasif. Répondant à un réel besoin, le bus se déplace dans l'entier du territoire sous la conduite des cadres de la Gendarmerie territoriale. Lutter contre le

sentiment d'insécurité, par la présence visible de ce véhicule, ceci en complément des actions menées par la Gendarmerie mobile et la Gendarmerie territoriale, aux endroits identifiés au préalable et autres terrains clés, offrir les services de base d'un poste de Gendarmerie, collaborer avec la population et travailler en complémentarité avec les postes fixes sont les missions des gendarmes de ce poste mobile.

Renforcement du lien avec les citoyens

Accueil, écoute, patrouille à pied ou à vélo, conseils de prévention routière ou criminelle, les tâches sont variées. Tout comme les lieux. Directement dans les communes, sur les lieux d'habitation ou lors de manifestations importantes, ce nouveau poste parcourt le canton. Plus proche des habitants de par sa mobilité, ce dispositif permet d'évaluer les problèmes de certaines régions et d'y répondre efficacement et avec les ressources locales. Le bus, aménagé en «bureau d'accueil», permet d'établir différents documents, allant du formulaire «Objets trouvés/perdus» au dépôt d'une plainte pénale. Et sa mobilité lui permet d'assurer la sécurité de la population, que ce

soit par la prévention et l'écoute, ou par une présence policière ponctuelle, dans diverses communes et lors d'événements particuliers.

Un bilan très positif après deux mois d'activité

«À fin septembre nous avons assuré 78 présences, dans toutes les régions du canton, avec notre poste mobile» se ravit l'adjudant Mario Messina. Les retours sont positifs et encourageants. La population, après la première phase de surprise due à la nouveauté, accueille ce poste mobile avec enthousiasme. Et quand on demande aux gendarmes du poste mobile, ils admettent que même si la proximité est un travail de longue haleine et que les résultats se font attendre, ça en vaut la peine. Même constat chez l'adjudant Messina, responsable des répondants de proximité de la Gendarmerie territoriale, s'il est satisfait, c'est en toute franchise qu'il répond «C'est vraiment le terme, je suis très content. L'impact auprès du citoyen est vraiment bon. De plus, le retour des Autorités, avec lesquelles nous avons la volonté de travailler en harmonie, de collaborer et de communiquer, me confirme que le choix du poste mobile était juste.»

Le Saviez-vous ?

Peut-être connaissez-vous la légende populaire qui entoure le terme «gendarme», ou plutôt «gens d'armes». Certains pensent que son origine vient du Moyen-Âge, quand la criminalité de grand chemin a augmenté. Les chevaliers ne pouvant défendre toutes les bourgades alentours, les villageois apprirent à manier les armes pour défendre leur village et leurs voisins, devenant ainsi les «gens d'armes». Preuve en est, la proximité a toujours fait partie des missions principales de la Gendarmerie. Sa forme a évolué, et ses principes se sont précisés. Mais la relation police-public, l'aide et la proactivité ont toujours été des crédos du travail de police.

Rencontre de deux gendarmes à la gare de Coppet

Parmi les pendulaires et la voix typique des retards de trains annoncés électroniquement se trouve le poste mobile de Gendarmerie. Renseignements à la population ou aux touristes, échange d'informations, discussions avec les «habituez» et prises de plaintes pénales sont le quotidien de ces gendarmes, qui sont là pour rassurer les gens. En complément des postes de Gendarmerie, ils déchargent ces derniers de certaines missions et aident à la visibilité. Avec leur bus, ils traversent le canton de Vaud et une fois garés, ils effectuent des patrouilles pédestres ou à vélo.



Aménagé, le bus offre les services de base d'un poste de Gendarmerie.

Qu'en disent les principaux bénéficiaires ?

En Chamard, les commerçants sont conquis par ce bus itinérant de Gendarmerie. Entre la présence dissuasive quand le bus est dans le secteur, la visibilité qui rassure et la proximité qui permet d'échanger, ce poste mobile permet de se familiariser avec la police. «Avant on se demandait ce qui se passait, pourquoi ils étaient là. Maintenant on s'habitue à les voir.» nous dit Monsieur Taleb, président des commerçants de «En Chamard». Par cette proximité, la Gendarmerie a même changé son image, sa présence n'est plus concomitante à problème. Et les employés, qui sont grandement rassurés par leur présence, rigolent même avec leurs collègues à coups de «Mais qu'avez-vous fait ? La Gendarmerie veut vous voir». Une relation de proximité et d'échange a pu se créer dans cette ambiance de partenariat et c'est au plus grand bonheur des commerçants.

3 questions au Commandant Alain Gorka

Quels sont les éléments qui vous ont poussés à instaurer ce concept ?

Le but est de mettre à disposition, de façon épisodique et répétée, un poste de gendarmerie là où on ne peut pas implanter un poste fixe. Ce poste mobile n'est pas une opération séduction, c'est un poste identique aux autres, avec les mêmes prestations qui y sont assurées.

Que pensez-vous de ces premiers mois ? Êtes-vous satisfaits ?

Très satisfait du travail fait par l'ensemble des collaborateurs de ce poste. Les multiples échos sont favorables, on voit que ça correspondait à un réel besoin.

Qu'aimeriez-vous changer/améliorer dans ce poste mobile ?

Je constate que le projet a été bien réfléchi par les différents cadres concernés, raison pour laquelle ce véhicule et ses modalités d'actions correspondent parfaitement à ce qui était attendu. Je ne vois donc pour l'instant pas d'amélioration significative à apporter à ce dispositif.

Informations :

Vous pouvez retrouver le poste mobile de la Gendarmerie en consultant l'application «Votre police» (<http://m.vd.ch/autres-prestations-mobiles/votre-police/>) pour connaître le programme de passage du poste mobile.

Source :

Cordner, G., Community Policing. In: Reisig, D. & Kane, R.J. (2014). The Oxford Handbook of Police and Policing. Chapter 7.

The New York Times: http://www.nytimes.com/2014/04/16/nyregion/sir-robert-peels-nine-principles-of-policing.html?_r=0



Prévention routière

Pour maîtriser son véhicule il peut être utile de prendre un cours tel que ceux de la section vaudoise du TCS à Bullet.

À la mauvaise saison, rouler sans glisser

Quelques précautions élémentaires et quelques astuces pour se jouer des rigueurs de l'hiver.

B.Ds

Chausser son automobile de pneus d'hiver n'est, certes, pas obligatoire, mais très vivement recommandé par tous les spécialistes de prévention du trafic routier. «Au vu des conditions atmosphériques régnant chez nous, c'est une précaution basique», rappelle l'adjutant Marc-André Daven, chef de la prévention routière de la Police cantonale vaudoise.

Un pneu classique, ou d'été, est profilé différemment de son homonyme d'hiver. Mais surtout, il est fait d'un caoutchouc qui va se durcir fortement à partir de la température de 7 degrés et moins. En revanche, une

gomme d'hiver, dite «thermogomme» restera plus tendre à basse température ce qui lui conservera une bonne adhérence sur route froide et sur neige. Sous nos latitudes, il faut donc, sans attendre les grands frimas, chauffer son véhicule de pneus d'hiver. Ceux-ci se distinguent par la mention M+S (mud and snow), ou par un logo en forme de cristal de neige, moulé sur son flanc. Avant de rechauffer des éléments utilisés lors de la précédente saison froide, il sera opportun de vérifier que la profondeur du profil (au moins 4 millimètres) est suffisante. En général, ce type de pneu est muni de témoins de profondeur différenciés. Soit l'un prévu pour une utilisation sur la neige et l'autre pour la pluie.

Toujours à l'automne, il est nécessaire de vérifier que l'éclairage de son véhicule est opérationnel. Contrôler, ou faire contrôler, les niveaux des liquides de refroidissement moteur et lave-glace, jeter un œil à l'état des balais d'essuie-glace et traiter à la silicone les joints de portes et les serrures éviteront bien des désagréments.

L'hiver venu

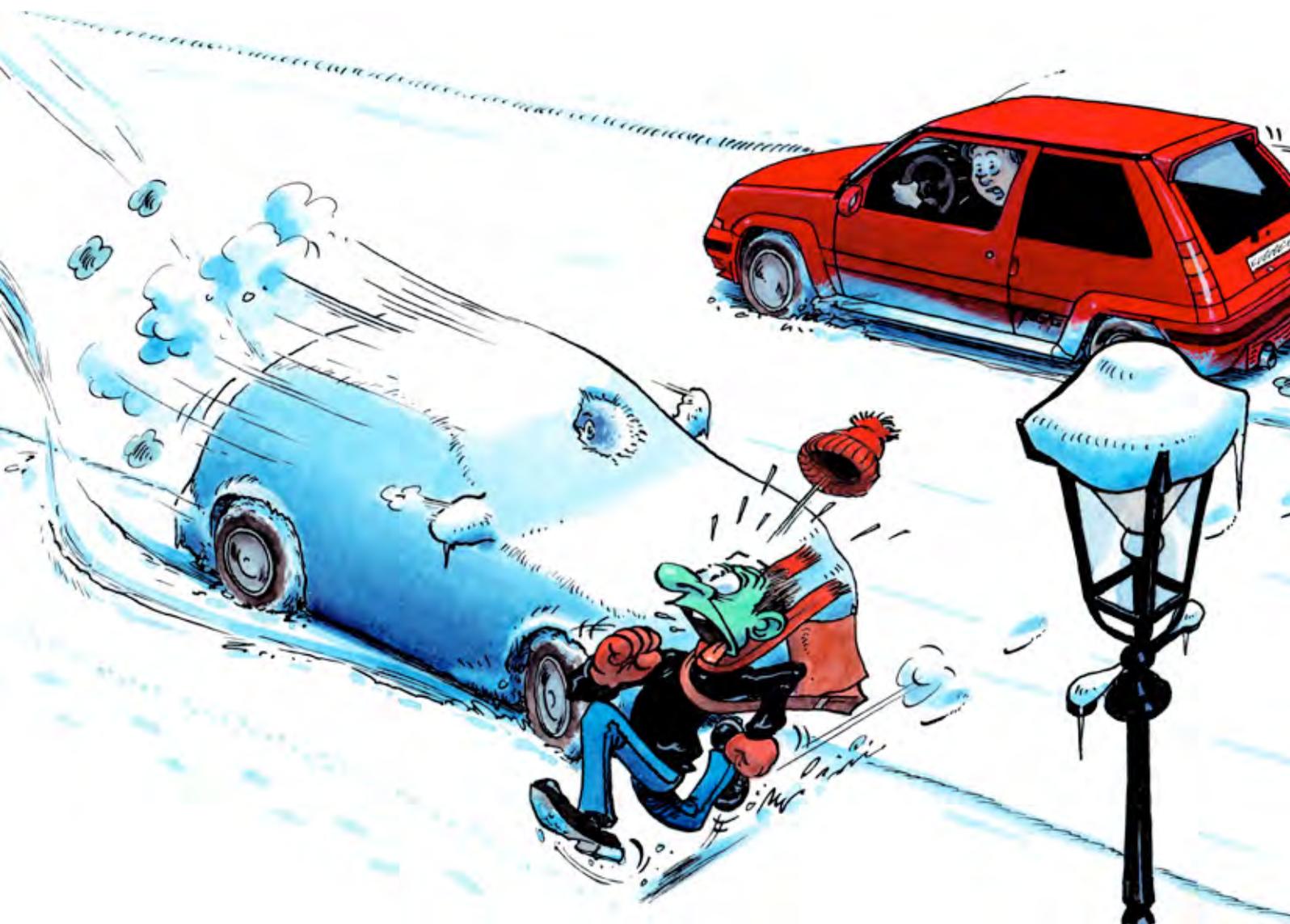
L'hiver venu il faudra libérer sa voiture de sa gangue de neige ou de givre. Vitres latérales avant, pare-brise, rétroviseurs et dispositifs d'éclairage doivent être entièrement dégagés,



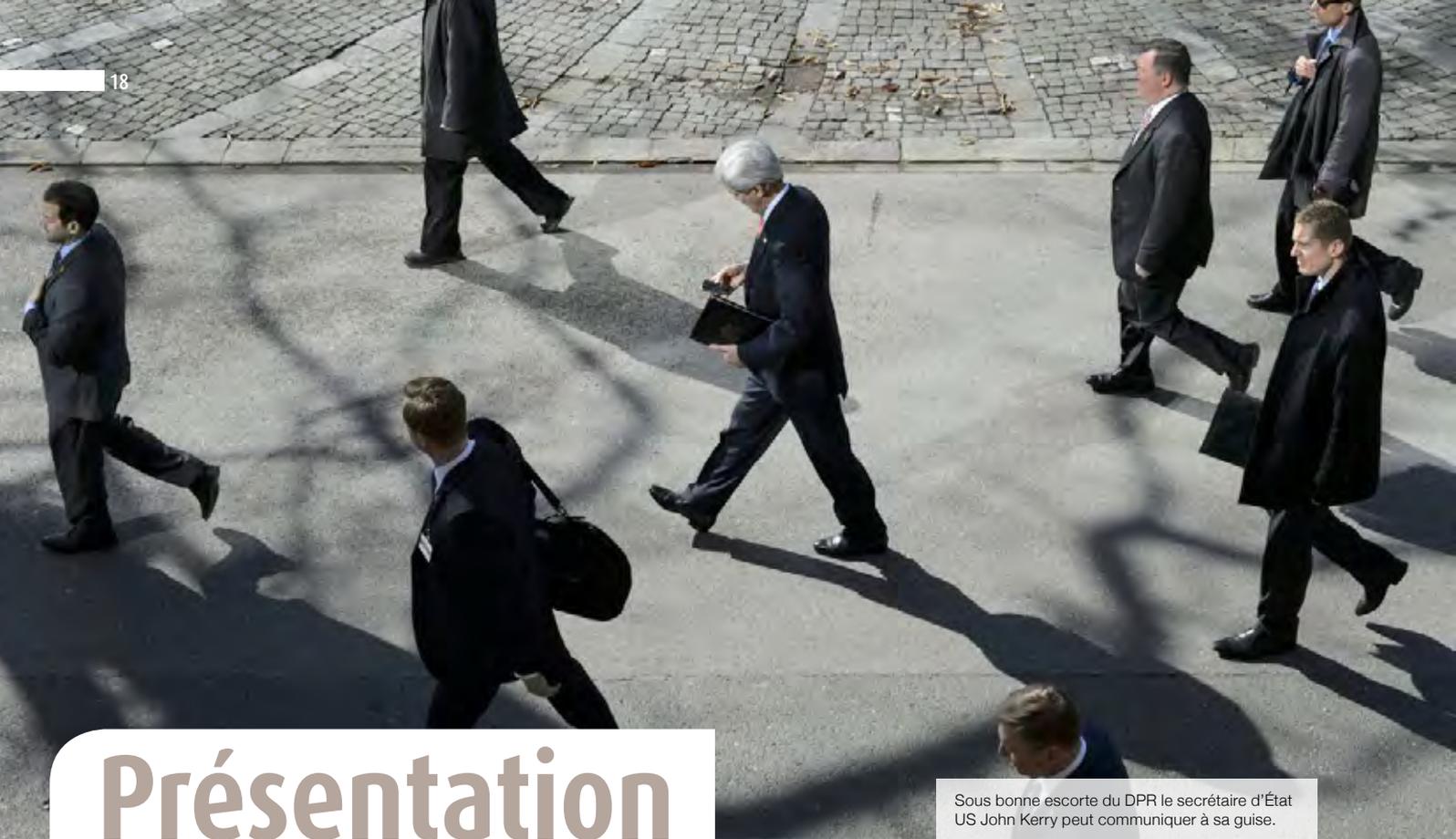
L'hiver venu, dégager complètement son automobile, capot et toiture compris, est indispensable.

GRATTEZ...

Augmentez votre sécurité!



votrepolice.ch
urgences 117



Sous bonne escorte du DPR le secrétaire d'État US John Kerry peut communiquer à sa guise.

Présentation

Des anges gardiens et même plus

Le Détachement de protection rapprochée est toujours plus sollicité. Le Sommet de la Francophonie en 2010, « Syrie 2 » en 2014, et, cette année, les négociations sur le nucléaire iranien, la visite du président français François Hollande, celle du prince William, une délégation chinoise pour l'attribution des Jeux olympiques, les déplacements des conseillers fédéraux: le Détachement de protection rapprochée (DPR) de la Police cantonale vaudoise ne voit qu'augmenter ses missions. Pilotée par l'adjudant F.I.H du Détachement d'action rapide et de dissuasion (DARD) et l'inspecteur G.L., cette entité, qui a vu le jour en 2001, est une composante, depuis septembre dernier, des Unités spéciales (US) de la Gendarmerie, placées sous la responsabilité du capitaine Philippe Bonzon.

B.Ds

Fort délicate la mission de ces femmes — elles sont trois depuis 2013 — et hommes. En contact très proche des personnalités (chefs d'État, politiciennes, politiciens, diplomates, monarques, conseillers fédéraux, voire aussi dictateurs), ils entendent et voient des choses que jamais ils ne rapporteront en public. La discrétion est l'une des premières qualités qu'ils ont à entretenir. Au-delà de ça, ils vont refléter pour leurs protégés, l'image de la Suisse. Pour autant qu'ils se montrent justes dans leur comportement, disciplinés, mais encore cultivés et intéressés par la société, le monde et leurs aléas ils peuvent même être davantage que des anges gardiens. Dans le meilleur des cas, la relation qu'ils auront nouée avec leurs hôtes pourrait avoir quelque effet sur les dispositions de ceux-ci à parapher, ou non, un accord ou à transiger dans une négociation. C'est du coup un élément de base de leur formation que le savoir-vivre, le tact et l'entregent. Une tête bien faite c'est une chose. Reste l'apparence, et là s'impose le cliché... soit le costume cravate sombres, la plaque de police, l'oreillette et une concentration de tous les instants.

«Notre job», rappelle l'adjudant du DARD, «c'est de prendre en charge constante le VIP (Very Important Person), dès qu'il pose le pied sur le sol Suisse et jusqu'à sa remontée dans l'avion. Nous le suivons dans tous ces déplacements, officiels comme impromptus»



Le logo sobre du Détachement de protection rapprochée.

(séances de travail, poignées de mains en public, loisirs, voire vespasiennes). «Nous devons être prêts à être pris pour cible à la place de notre VIP», relève-t-il. La nuit cependant les agents du DPR ne suivent pas leurs protégés dans les suites et chambres des palaces. Mais ils veillent dans les couloirs et les halls.

Degré de menace

Tous les hôtes ne nécessitent pas la même surveillance. Le Service fédéral de la sécurité (SFS) de la Police fédérale (Fedpol) évalue le degré de menace concernant les VIP. Une échelle de six degrés (A à F) de danger oriente sur le dispositif de protection à mettre en place (A étant celui exigeant la plus forte mobilisation). Le plus léger, «accompagne-

ment», est constitué d'un garde du corps pour une personnalité. Les modèles les plus complets seront faits de convois de 2 à 20 véhicules, dont un bus occupé par des hommes du DARD en tenue lourde, voire accompagné par un ou deux hélicoptères (un pour le DARD et l'autre pour le chef d'engagement hélicoptère et de guidage et évacuation d'urgence). Des missions plus spécifiques, telles une reconnaissance de parcours alpin précédant le passage du VIP peuvent être requises du DPR.

Le détachement comprend 50 agents formés et, par ailleurs, actifs au quotidien soit dans les unités de la Gendarmerie ou de la Police de sûreté. Bientôt cet effectif devrait être complété de quelques unités. Pour y accéder, les intéressés devront avoir de bonnes aptitudes physiques, mais aussi être curieux et dotés de tact. Ils suivront un cours de base d'une semaine, complété, annuellement, par 4 à 6 jours de formation continue en matière de tir, d'exercices d'évacuation de personne, de comportement en fonction du degré de mise en danger. Les moyens de dissuader un entarteur ou un vociférateur ne sont pas les mêmes que ceux utilisés contre un agresseur armé. Self-défense, bâton tactique, mais aussi conduite automobile font partie de la formation continue. Ce sont les agents du DPR qui conduisent les berlines de luxe transportant les diplomates. Sauf les limousines blindées, au volant desquelles opèrent des spécialistes du Département fédéral de la défense. Pour les uns et les autres, il s'agit de maîtriser la conduite parfois très rapide en convois de 2 à 20 véhicules, accompagnés de motos et de voitures de guidage de l'unité de circulation de la Gendarmerie, sans que ces déplacements seraient impossibles; le tout étant géré en temps réel via oreillettes et caméras reliées à des postes de commandement.

La doctrine en matière de formation DPR est conçue à l'échelon de l'armée, plus spéci-



Dans les rues de Montreux en mars 2015, le DPR et son escouade veille de très près sur le secrétaire d'État US John Kerry de sortie en vélo (maillot noir et jaune).

Partenariat et langage commun

Pour être performant le DPR collabore et use d'une approche commune avec plusieurs partenaires dont l'armée et ses forces aériennes, la Gendarmerie et ses unités de circulation, le DARD, les spécialistes des Unités d'appui tactique, démineurs, brigades du lac et canine, mais aussi des polices communales, de la protection civile et des services de sécurité des établissements hôteliers.

fiement du Département de protection du Conseil fédéral (DPCF) dont les membres sont tous des spécialistes de la protection rapprochée dans leur canton respectif. Cours et documentation élaborés pour l'Institut suisse de police (ISP) font que perdure une nécessaire collaboration intercantonale et une unité de doctrine indispensables lors d'engagement internationaux, tel le Forum de Davos, ou intercantonaux.

Être ange gardien est donc une spécialisation exigeante, qui réclame d'être très flexible, disponible et de rester prêt-à-tout longtemps. Les journées peuvent compter jusqu'à 20 heures. Qui plus est, le moment de «l'évène-

ment» est toujours précédé de sa préparation. Coordination avec les services homonymes des hôtes étrangers, reconnaissances des lieux, mise au point de protocoles souvent très stricts, supposent des journées d'anticipation.

Mais la fonction a aussi ses moments plus flatteurs. Il y a la modeste confidence ou le selfie que vous accorde votre VIP. Ou alors ce «Kerry coin» (petite médaille à son effigie) que le secrétaire d'État US John Kerry, vous glisse discrètement dans la main en vous saluant, au moment de remonter dans l'avion et de quitter le pays.

En mars 2015, sur les quais de Montreux, le DPR protège le ministre iranien des Affaires étrangères Mohammad Javad Zarif lors des négociations avec les USA sur le nucléaire perse.





En 2014, le congrès de l'International investigative interviewing research Group (IIIRG), a réuni 200 chercheurs, juges et policiers à l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.

Eclairage

L'audition au cœur du métier de policier

Le développement spectaculaire des moyens techniques d'investigations n'y change rien. Les preuves qu'ils délivrent ne permettent de résoudre que moins de 10 % des affaires criminelles. En revanche des auditions opérées dans les règles de l'art et aboutissant à l'aveu, mènent à la solution de la majorité des affaires criminelles. Se former à ces exigeantes et évolutives méthodes d'entretien est donc indispensable. Ils étaient une cinquantaine à suivre, en août dernier, le cours mis en place par le commissaire divisionnaire Christophe Sellie, de la Police de sûreté vaudoise, et conduit par le psychologue judiciaire Michel Saint-Yves, spécialiste du Service d'analyse du comportement à la Sûreté du Québec.

B.Ds

Ils ne sont pas rares, les policiers qui entretiennent le goût de la «tchatche», le sens de la répartie, l'envie de jouer avec les mots et les sentiments. Et cela peut aider lors des interrogatoires des prévenus. Mais «*Sans technique, un don n'est rien qu'une sale manie*», écrivait Brassens pour son *Mauvais sujet repentant*. Alors procéder méthodiquement aux auditions des suspects se travaille et s'enseigne. Les méthodes d'entrevues sont complexes et évolutives, notamment au regard du droit. Le nouveau code de procédure pénale n'impose-t-il pas la présence de l'avocat dès la première entrevue dans les affaires les plus graves? En cette matière donc, comme en beaucoup d'autres, la formation continue est un plus indispensable. À la pointe de ce domaine, la psychologue judiciaire de la Sûreté du Québec et chargée de cours à l'École de criminologie de l'Université de Montréal a conçu des modèles méthodologiques.

Avoir des indices pertinents et un plan de travail avant l'interrogatoire est incontournable. Mais il est moins évident pour le policier de faire fi de son aversion pour un grand criminel, de ne pas se laisser emporter par ses émotions, de rester ouvert, voire afficher quelque empathie pour les prévenus. Beaucoup de choses vont se jouer dès le début de l'entretien. Voilà pourquoi il vaut la peine de recevoir l'«auditionné» sur un mode pas trop formel. S'intéresser à sa personne davantage

qu'au délit commis engendrera la création d'un lien. L'agent du FBI chargé de l'audition de Saddam n'a-t-il pas passé deux mois à uniquement construire un rapport avec le dictateur déchu? L'enquêteur veillera à poser des questions «ouvertes» (Dites-moi ce qui s'est passé?) Plutôt que «fermées» (Étiez-vous sur les lieux du délit?). À mesure qu'avance l'audition il faut interroger plus spécifiquement, pour conduire en «entonnoir» vers la confrontation aux éléments de preuves. «Vous dites que vous n'étiez pas devant la bijouterie, mais les images de vidéosurveillance montrent qu'il s'agit bien de vous...» Au fil de l'entrevue, le policier sera attentif aux éléments supplémentaires énoncés spontanément et qui peuvent compléter les investigations. Sera un plus, le détail dans la description des lieux, connu des seuls enquêteurs, mais que le suspect évoque au détour de la conversation. Bien conduit l'interrogatoire mettra au jour des indices non apparus précédemment dans le dossier. Dans le meilleur des cas, et c'est le but, l'audition aboutira à l'aveu. Arriver là suppose d'être convaincant. Il faudra faire entendre au prévenu qu'il n'a pas d'autre issue. Pour cela, il peut être utile de montrer que l'on cherche à saisir ses motivations. User d'euphémismes, dire «causer le décès» plutôt que «tuer ou meurtre» constituent des subtilités qui conduiront au succès. Le policier doit aussi comprendre ce qui se passe dans le mental de son interlocuteur et

gérer cela. Jouer sur les résistances, l'estime de soi du prévenu, le devenir de ses relations avec son entourage, sa famille, la société fait partie de la méthode.

Introverti, extraverti

Le spécialiste québécois de la criminalité, Michel Saint-Yves, distingue deux types de personnalités chez les délinquants. Introvertis ou extravertis, ils fonctionneront très différemment et le policier doit établir à quelle catégorie il a à faire. Et adapter sa relation en entretien au gré de ces caractéristiques. Le suspect réservé apparaîtra peu à l'aise, émotif et anxieux. Respectueux de l'autorité, il mentira mal et sera vite submergé par ses sentiments et son inquiétude. Il va plus souvent se montrer collaborant et ressentir le besoin de se confesser.

L'extraverti, narcissique et/ou asocial, sera porté vers l'affabulation. Il peut même être «bon menteur» et ainsi déjouer les pièges de son interrogateur. Ouvertement rebelle, il est à l'aise dans le mensonge et la manipulation. La culpabilité à propos de ses crimes ne l'étouffe pas. Il parle volontiers et tentera de charmer son public. Il est un récidiviste parfois depuis sa jeunesse.

Dans l'entretien avec un introverti, le policier veillera à établir une relation de confiance pour arriver à la confiance. S'approcher de lui, le flatter, ne pas le juger peut être bénéfique.

Face à l'extraverti, l'enquêteur aura intérêt à être «bon public». Rechercher avec eux les facteurs extérieurs qui pourraient expliquer leur geste. Souligner l'avantage qu'il pourrait en tirer chez celui pour qui l'aveu ne suscite que peu de remords («Tu vas devenir le

La psychologie du mensonge

Qu'est-ce qui nous conduit à mentir? Notre nez s'allonge-t-il lorsque nous affabulons? Le langage corporel est-il fiable? Ces délicates questions font partie de la formation reçue par les policiers romands. Pas d'illusion à se faire à ce propos. Sans parler de délinquance, le citoyen lambda apprend la rouerie dès l'âge de trois ans. Adulte il ment entre deux et dix fois par jour. Et pourquoi le fait-il? «Pour se valoriser, dissimuler quelque chose, par intérêt, par haine, mais aussi pour le plaisir et le plus souvent pour éviter une sanction», relève le spécialiste, Michel Saint-Yves. Dans la confrontation le policier cherchera à distinguer entre plusieurs genres d'affabulateurs, le manipulateur égoïste et rusé, l'habile comédien, le sociable extraverti qui dupe pour se rendre intéressant, l'adaptateur anxieux, qui trompe pour se conformer aux autres et enfin le mythomane pathologique. Mentir engendre différents types d'émotions. Désagréables, elles dissimulent mal la crainte d'être découverts. Positives, elles soulignent une sorte de plaisir éprouvé à convaincre fallacieusement. Le policier cherchera à distinguer entre l'enfumage et la vérité. L'affabulateur va répéter sa version des faits afin de persuader son auditoire. Il tentera d'anticiper les questions probables et aura du mal à répondre aux demandes inattendues. Celui qui dit vrai sera moins soucieux. Peu gêné par les demandes impromptues, ses réponses apporteront de nouveaux éléments au dossier d'enquête. Afin de déjouer un menteur, il sera utile d'adopter une attitude ouverte et de soutien, de laisser la personne s'exprimer après lui avoir posé des questions ouvertes, de l'inviter à s'engager à dire la vérité, de créer des surcharges cognitives, et enfin d'utiliser stratégiquement indices et preuves.

Non verbal, effet Pinocchio

Oui, notre langage corporel représente 60 à 85 % de notre communication. Oui, il faut savoir observer des signes tels que les regards fuyants ou fixes, les expressions faciales et les mouvements des membres. Mais non, l'effet Pinocchio n'existe pas. Le non-verbal est moins fiable que ce qui est dit. Alors l'enquêteur a intérêt à privilégier le contenu objectif du discours plutôt que l'allongement du nez de ses interlocuteurs délinquants.

B.Ds

caïd de ton quartier!») peut faire avancer les choses.

Gérer ces différents aspects de la technique d'audition est essentiel. Savoir aussi prendre ses distances, se libérer de ses idées précon-

çues, rester ouvert et éviter les pièges des affirmations trop dirigées et intrusives sans pour autant renoncer à la fermeté, voilà qui contribue au perfectionnement du travail d'enquêteur.

De la théorie à la pratique

Mis sur pied chaque année depuis 2007, le cours de formation continue à propos des techniques d'audition améliore à chacune de ses volées le taux de satisfaction de ses participants. Cet indice est passé de 79 % à 93 %. En août dernier ils étaient 54 à le suivre, soit 7 inspectrices et inspecteurs de la police de Sûreté et 21 personnes de la Gendarmerie. Les ont rejoints 14 spécialistes des polices romandes (VS, JU, GE) et tessinoise, ainsi que 8 agents de la Police judiciaire fédérale. Se sont aussi joints 4 enquêteurs non-policiers, issus du monde de l'assurance et de centre sociaux régionaux. Une douzaine d'observateurs étrangers, cadres des polices française et belge, ont apporté leur contribution. Le commissaire divisionnaire Sellie souligne que cet enseignement est le premier de ce type en Suisse. Qu'il a été repris récemment par une formation de l'Institut Suisse de Police (ISP), et que les chefs de Corps vaudois comptent bien y soumettre l'ensemble de leur personnel policier.

Si cet enseignement offre un tel intérêt, c'est aussi parce que s'y conjuguent la théorie et la pratique. En août dernier à Savatan les participants ont mesuré à quel point les jeux de rôles permettent de progresser. Tous sont facilement passés au-dessus de leurs appréhensions lorsqu'il s'agissait de tester leurs connaissances toutes fraîches face aux comédiens appelés à se mettre dans la peau de délinquants. Outre des prévenus, ils ont aussi été sensibilisés aux méthodes d'interrogatoires plus spécifiques des témoins et des victimes.

Congrès en 2014

Cette formation scientifique pointue et reconnue, première de ce type en Suisse, a fait l'objet d'un congrès international réunissant plus de 200 chercheurs, juges et policiers en juin 2014 à l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (voir 24 Heures du 2 juin 2014). L'événement était organisé conjointement avec la Police cantonale vaudoise. Son commissaire divisionnaire Christophe Sellie étant membre du Comité scientifique du Groupe international de recherche sur les entretiens d'enquêtes (International Investigative Interviewing Research Group (IIRG)).

B.Ds



Michel Saint-Yves, chargé de cours et spécialiste du Service d'analyse de comportement de la Sûreté du Québec.

Interview de Michel Saint-Yves

L'entretien fait mieux que la garde à vue

Michel St-Yves est psychologue judiciaire à la Sûreté du Québec depuis 2001. Il travaille au Service de l'analyse du comportement, une unité spécialisée de soutien aux enquêtes criminelles, aussi bien pour établir le profil psychologique d'un suspect que pour préparer les interrogatoires de police. Il enseigne aussi la psychologie des entrevues d'enquête à l'École nationale de police du Québec et est chargé de cours à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Il a également participé à la mise en place de la première formation continue en matière d'entrevue d'enquête en Suisse, où il est aussi formateur depuis 2007. De plus, il est correspondant scientifique pour le Département des Sciences du Comportement de la Gendarmerie française. Il copréside le Comité scientifique international de l'International investigative interviewing research group (IIRG).

Ses publications, en français et en anglais, portent principalement sur la psychologie des enquêtes criminelles, la négociation en situation de crise et l'interrogatoire de police. Il est l'auteur et le coauteur de plusieurs articles scientifiques et livres, dont *Les entrevues d'enquête: l'essentiel* (2014), *Psychologie de l'intervention policière en situation de crise* (2011), *Psychologie de l'enquête criminelle: la recherche de la vérité* (2007); et *Psychologie des entrevues d'enquête: de la recherche à la pratique* (2004); publiés aux Éditions Yvon Blais.

En 2012, M. St-Yves a été lauréat du prix Tom Williamson pour sa contribution au développement et à la promotion des meilleures pratiques dans le domaine des entrevues d'enquête.

Interview

Quel avantage y a-t-il à être à la fois un praticien spécialiste et un théoricien exigeant?

Travailler sur le terrain me permet à la fois de valider certaines théories, de les mettre en pratique, et de puiser dans le riche répertoire que constitue la pratique pour trouver des exemples utiles en formation, ainsi que des idées pour écrire et élaborer des projets de recherche. La pratique, l'enseignement et la recherche sont trois dimensions étroitement liées de mon travail qui m'aident à mieux comprendre certains phénomènes, suffisamment pour les vulgariser et les enseigner à différents publics.

À codifier et formater assez rigoureusement les techniques d'audition le risque n'est-il pas de formater aussi les criminels? Souvent récidivistes, lors d'une énième audience ne vont-ils pas lancer: «passe-moi ton blabla venons-en aux faits!»?

Ce que j'enseigne n'est pas une technique ou un modèle rigide. J'explique la psychologie du suspect et les processus psychologiques impliqués dans un interrogatoire de police. Que ce soit en Suisse ou au Canada, les criminels sont les mêmes et ce sont les mêmes processus psychologiques qui influencent la décision de confesser ou non un crime. Seul le cadre juridique change. Le schéma enseigné est très simple: 1) Accueillir le prévenu et lui donner ses droits; 2) S'intéresser à lui d'abord, avant de s'intéresser au crime pour lequel il est entendu. Cela permet de créer un rapport avec lui et de recueillir des renseignements utiles à l'enquête; 3) Lui demander sa version des faits, et décortiquer celle-ci afin de valider son récit; 4) Lui présenter les éléments de preuve, et lui donner l'opportunité de s'expliquer; 5) Surmonter ses résistances, ses craintes (peur d'aller en prison, de perdre sa famille, son emploi, son estime de lui, etc.), parce qu'il y en a toujours et ce sont elles qui freinent l'aveu. La dimension relationnelle est très présente et joue un rôle aussi important que celui de la preuve. Des criminels notoires, des policiers formés à utiliser ce schéma, des avocats et même un juge, ont été interrogés par la police et ont quand même fait des aveux. C'est dans la nature humaine de chercher à s'expliquer, surtout s'il croit que cela peut atténuer les conséquences.

La méthodologie laisse-t-elle quelque place à la personnalité et à la spontanéité du policier?

Comme dit précédemment, il s'agit d'un schéma basé sur une meilleure compréhension des processus psychologiques impliqués dans un interrogatoire. L'intervieweur garde son style, sa personnalité. À mon avis, le rapport entre le policier et le prévenu est même plus naturel que dans les gardes à vue traditionnelles où il y a presque toujours un rapport de force et d'autorité marqué. Le savoir-être (respect et empathie) est l'un des facteurs les plus influents dans le processus d'interrogatoire. Ce sont les suspects qui le disent, et c'est appuyé par plusieurs recherches scientifiques récentes.

La magistrature, juge, procureur, voire les avocats gagneraient-ils à se former aussi aux techniques d'audition?

C'est déjà amorcé. Notamment en France et en Suisse. De nombreux procureurs des cantons francophones sont formés, ainsi que des juges. Même si le cadre dans lequel ils travaillent est différent, ce sont les mêmes auteurs et les mêmes processus psychologiques.

Il importe de mentionner que les auditions d'enquête, que ce soit auprès de témoins, de victimes ou de suspects, contribuent largement à résoudre les affaires criminelles. Certains vont même jusqu'à dire que 9 dossiers sur 10 sont résolus grâce aux auditions d'enquête. À condition qu'elles soient bien menées.

Propos recueillis par Bertrand Dubois

Société

Air Marshals: deux Tigers vaudois au service de l'aviation civile

Fondés dans les années 1970, les Air Marshals assurent depuis près de cinquante ans la sécurité dans les avions Suisses. Ces agents surveillent le comportement des voyageurs et empêchent les actes délictueux qui compromettent la sûreté des passagers et de l'appareil. Survol d'une réalité discrète, qui appelle des compétences pointues et singulières.

Gianfranco Cutruzzola

Leur activité relève de la prévention des dangers et de la lutte contre le terrorisme. Ils opèrent à onze mille mètres d'altitude dans un espace confiné, sans possibilité de renforts ou d'évacuation, afin de protéger le cockpit et les passagers de toute attaque terroriste. Les Air marshals, que l'on connaît mieux en Suisse sous le nom de Tigers, ont pour mission de se mélanger aux voyageurs pour en garantir la sécurité.

Deux vaudois occupent actuellement les rangs des Tigers. Ils se sont engagés pour un cycle de deux ans après avoir répondu avec succès à toutes les exigences de l'Office fédéral de la police (Fedpol). Durant leurs périodes d'engagement, ils opèrent en soutien des équipages de nombreux avions de ligne. Ils voyagent dans le monde entier et veillent discrètement sur les voyageurs, vigilants face à une menace qu'ils espèrent ne jamais devoir affronter.

Près d'un demi-siècle de service

Les Tigers furent fondés, sur ordre du Conseil Fédéral, le 21 septembre 1970. Ils devaient répondre au premier détournement d'avion de l'histoire de l'aviation civile suisse, le 6 septembre 1969. Des membres du Front Populaire de Libération de la Palestine détournèrent alors un DC-8 de Swissair en route vers New York. Les pirates de l'air exigeaient que les auteurs de l'attaque commise à Zurich quelques mois plus tôt contre un avion de la compagnie israélienne El Al soient relâchés. Trente-deux ans plus tard, en 2001, la problématique de la sécurité pour le transport aérien de passagers connaît une révolution subséquente aux événements survenus lors des attentats du 11 septembre aux États-Unis. Les autorités de nombreux États doivent dès

lors repenser et renforcer leurs standards en matière de contrôles sécuritaires. Les «Air Marshals» ne font pas exception à la règle. L'administration américaine ordonne l'engagement de 600 nouveaux agents en l'espace d'un mois. La Suisse réagit également en prolongeant et complétant la formation des Tigers, pour leur permettre de garantir une présence imprévisible et hautement efficace. Pour faire face aux menaces, l'action des agents repose sur un entraînement de pointe aux sports de combat, au tir, ainsi qu'aux tactiques spécifiques que requiert une intervention dans un milieu très exigeant.

Comment devient-on Tiger ?

Les Tigers sont recrutés sur une base volontaire par fedpol et proviennent des corps de police cantonaux et municipaux, de la Sécurité militaire et des gardes-frontière. Ils doivent justifier de plusieurs années d'expérience professionnelle et avoir une résistance physique et psychique supérieure à la moyenne, ainsi qu'une très bonne capacité d'observation et de concentration. Ils doivent démontrer d'une expertise dans le maniement des armes à feu. Ils doivent enfin avoir des connaissances d'allemand ou de français et des compétences suffisantes en anglais.

Les candidats suivent une formation exigeante de plusieurs semaines avant d'être engagés pour une période limitée en tant que Tigers. Le cursus porte notamment sur le tir, le combat rapproché, l'intervention, la tactique et la psychologie, ainsi que sur des thèmes spécifiques à l'aviation. En activité, les agents sont ensuite astreints à des cours réguliers de mise à niveau préalables à chaque nouvelle phase d'engagement.



Prévention criminalité

26 octobre 2015

Journée nationale contre le cambriolage

Le 26 octobre 2015, les polices vaudoises et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) ont organisé une journée nationale de la prévention contre les cambriolages. Mis en œuvre par la Police cantonale vaudoise et les Polices communales dans le Canton de Vaud, cette journée avait pour but de sensibiliser le public au risque de cambriolage, et surtout aux bonnes actions préventives à adopter.

Réalisé par Sara Aniello

De 7 h à 9 h, la campagne s'est déroulée dans les gares de Cossonay-Penthaz, de Palézieux, d'Yverdon, de Nyon, de Lausanne, de Vevey, et de l'Ouest lausannois. Ce premier rendez-vous a été un franc succès. Malgré le stress matinal, les pendulaires ont pris le temps de s'arrêter et de saisir le flyer distribué pour l'occasion. Court, mais amusant, il permet de toucher un large public.

Du «Mettez vos valeurs à l'abri» à «Signalez tout comportement suspect au 117», les bons réflexes anti-cambriolages à adopter ont été dispensés durant cette journée. Mais la journée nationale ne s'est pas limitée à rappeler ces conseils, déjà bien connus. Un film explicatif, quelques statistiques, les apps utiles et une carte des activités des corps de police ont été mis en place sur une page web spécialement élaborée pour cette journée. www.unis-contre-le-cambriolage.ch démontre cette volonté nationale de combattre un crime et une inquiétude légitime.

Une action cantonale

Bien que, dans le canton de Vaud, la tendance des cambriolages soit à la baisse depuis 2012, il convient de maintenir les différentes



Avec son sachet de thé, le flyer rappelle les mesures de prévention contre les cambriolages.

«Il faut 4 minutes pour que ce thé infuse et seulement 2 à un cambrioleur pour rentrer chez vous.»

mesures préventives. Et c'est bien ce qu'ont voulu exprimer la Police cantonale vaudoise et les Polices communales.

Le flyer, axé sur le principe «Simulez une présence» a été développé par la Prévention Suisse de la Criminalité et, pour sa version francophone, adapté par la Police cantonale vaudoise. Complétant l'étendue des campagnes de la police quant aux cambriolages, la mise en place d'une action commune et d'une journée nationale se lie aussi avec les diverses campagnes de la Prévention Suisse de la Criminalité (<http://skppsc.ch/10/fr/>), telle que la brochure «À double tour» disponible dans les postes de police.

L'automne, le crépuscule et les cambriolages

Chaque année, l'automne arrive, les premières feuilles tombent et les cambrioleurs dits «du crépuscule» se manifestent. La nuit tombe rapidement ce qui permet aux cambrioleurs d'identifier en quelques instants quelles habitations sont vides et ainsi, couverts par l'obscurité, d'exécuter leurs méfaits. Entre «Mettez vos valeurs à l'abri» et «Simulez une présence», les messages préventifs sont nombreux. Classiques, ces mesures ont pourtant convaincu: que ce soit par la tendance des cambriolages en baisse ou les recherches scientifiques, elles ont su prouver leur bien-fondé et démontrer une certaine efficacité.

En effet, plusieurs études, dont celle de Wright, Logie et Decker (1995), s'accordent sur l'impact des signes de présence dans la prise de décision des cambrioleurs. En effet, ceux-ci sont des facteurs dissuasifs dans le calcul coût-bénéfice qu'opèrent les malfrats. Les malfrats aussi prennent leurs décisions sur un calcul interne entre ce qu'ils risquent et ce qu'ils vont en tirer. Et c'est bien à ce niveau-là que réside toute l'utilité des mesures préventives. En termes de cambriolages, les éléments déterminants sont environnementaux, d'où l'intérêt d'adapter la stratégie préventive en fonction du lieu d'habitation et de la saison. Dans les immeubles, prévenir vos voisins de votre absence leur permettra d'être vigilants en cas de bruits suspects. En automne et en hiver, pensez à programmer les lumières avec une minuterie: facilement visible de l'extérieur, ce dispositif peut dissuader les cambrioleurs qui profitent de l'obscurité. Durant les vacances d'été, ce sont les habitations vides qui sont ciblées: laissez un peu de désordre ou un véhicule mal garé pour donner l'illusion que le logement est occupé. Aujourd'hui vous pouvez vous protéger contre les cambriolages; alors, n'oubliez pas, simulez une présence, fermez portes et fenêtres, mettez vos valeurs à l'abri, ouvrez l'œil et en cas de comportements ou bruits suspects, informez immédiatement la police au 117.



L'efficacité des mesures

Le cumul des mesures, la solution idéale ?

Plusieurs études portent sur les mesures, leur efficacité et la perception des cambrioleurs. Il en ressort que, par un calcul coût-bénéfice portant sur l'environnement du logement, les auteurs décident s'ils passent ou non à l'action. D'où l'importance d'agir avec des mesures de prévention telles que la lumière intérieure et extérieure.

Cumuler des mesures semble être la solution idéale en matière de prévention. Mais encore faut-il trouver la bonne combinaison, bien plus efficace qu'un cumul irréfléchi. Selon l'étude de Tseloni et collègues, la combinaison de lumière intérieure avec portes et fenêtres fermées est l'une des plus efficaces, car les cambrioleurs sont sensibles aux signes de présence. De même, laisser la radio à volume bas et une bonne serrure est une mesure efficace pour les personnes vivant en appartement.

Réfléchissez aux mesures efficaces en fonction de votre logement et privilégiez les mesures préventives pour protéger votre chez-vous. A ce titre, nous vous rappelons que la Division Prévention de la Police cantonale vaudoise propose des analyses sécuritaires pour les particuliers et les PME. Pour plus d'informations prendre contact avec les gérants de sécurité ou prevention.criminalite@vd.ch



Sources :

- Tseloni A., Thompson, R., Grove, L., Tilley, N. & Farrell, G. (2014). The effectiveness of burglary security devices. *Security Journal*, 1-19.
- Wright, R., Logie, R.H. & Decker, S.H. (2015) Criminal expertise and offender decision making: an experimental study of the target selection process in residential burglary. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 32(1), 39-53

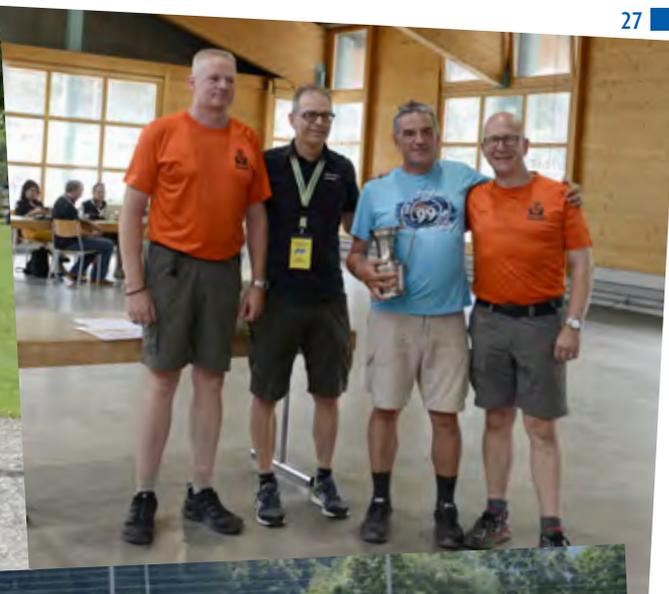


Coup de cœur

Journée sportive 2015: « Des moments conviviaux partagés sous un soleil radieux »

La journée sportive 2015 s'est tenue le 27 août dernier au V Center de Val-lorbe. Cette journée placée sous le signe du fair-play et de l'enthousiasme s'est déroulée dans une ambiance sportive et chaleureuse. Plus de 400 bénévoles, invités et sportifs provenant des polices cantonales romandes, des polices municipales vaudoises, du corps des gardes-frontières, de la police militaire, de l'ordre judiciaire vaudois et des services du département des institutions et de la sécurité accompagnés de sportifs français et luxembourgeois ont participé aux 11 disciplines proposées cette année. Des disciplines aussi variées que le tennis, la randonnée équestre, le vélo sur route ou le VTT, l'escalade, la pétanque ou encore le football ont fait le bonheur de tous. Cette année, c'est l'association Zoé4life qui a pu bénéficier des gains récoltés durant la journée sportive. 2'000 CHF. — ont été remis à l'association par le comité d'organisation.





L'association Zoé4life a pour but de récolter des fonds afin de soutenir la recherche sur le cancer de l'enfant, améliorer le quotidien de l'enfant en traitement ainsi que de sa famille et sensibiliser la population et les pouvoirs politiques au cancer qui touche tous les ans plus de 250 enfants en Suisse.

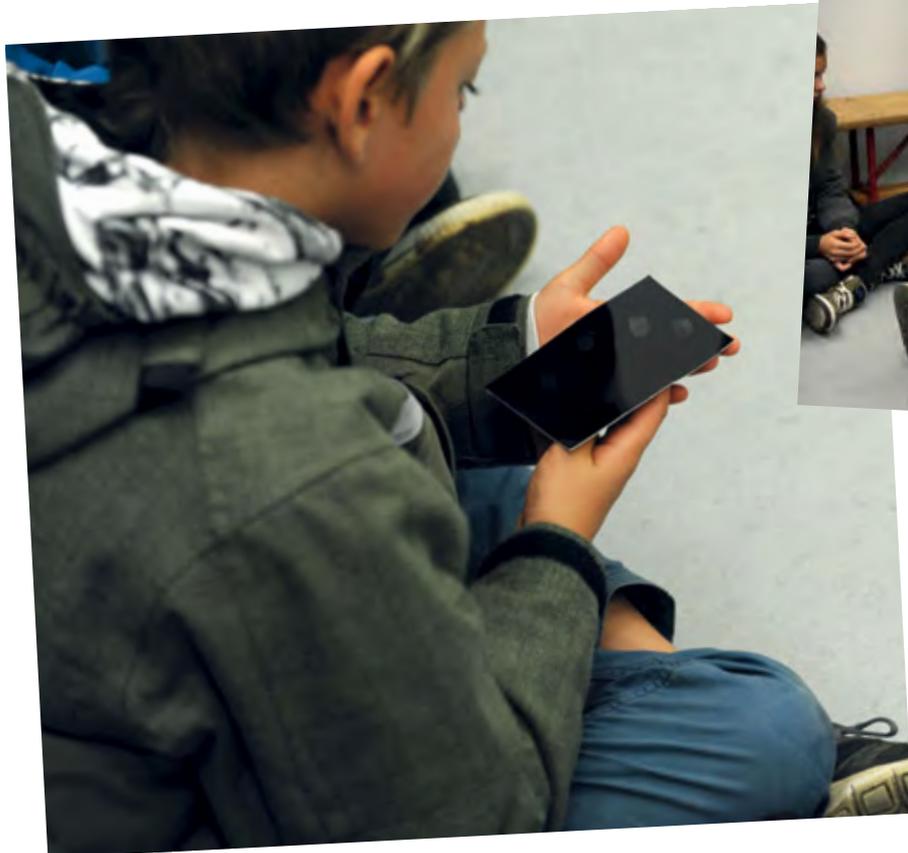
L'association a été créée en mai 2013 par des amis de la famille de Zoé, petite vaudoise de 4 ans, atteinte d'un cancer depuis sa naissance et devant subir un traitement supplémentaire coûteux. Malheureusement, ce traitement s'est révélé inefficace et avec le soutien de la fondation *Make a wish* et du corps médical, tout a été mis en œuvre en octobre 2013 pour permettre à Zoé de vivre son dernier rêve: rencontrer le dauphin Winter en Floride. Zoé est décédée le 26 octobre 2013, deux jours avant de fêter ses 5 ans.

Depuis, l'association et la famille de Zoé se battent chaque jour pour récolter des fonds afin de faire connaître cette maladie infantile et tous les inconvénients qu'elle engendre pour l'enfant et sa famille et pour laquelle trop peu de fonds sont actuellement alloués.



Coup de cœur

La Police cantonale accueille près de 120 enfants à l'occasion de la journée « Osez tous les métiers »



Près de 120 enfants étaient présents au Centre de la Blécherette dans les locaux de La Police cantonale le jeudi 12 novembre 2015. Pour cause: la fameuse journée "Osez tous les métiers". Après un petit-déjeuner, cette matinée a été, comme chaque année, haute en couleurs et en convivialité. Les enfants ont pu découvrir la brigade canine, la prévention routière avec sa "voiture tonneau", l'identité judiciaire (ID) ainsi que la centrale d'engagement et de transmissions (CET). Peut-être reviendront-ils dans quelques années avec un blouson bleu sur le dos et un insigne dans la poche... Petit tour en images.

Micaela Gorgoni





NO TO RACISM



RESPECT

UEFA.org

Une vitre brisée symbole de « système d'alarmes »

Depuis plus de 20 ans, Securitas Direct contribue à démocratiser les systèmes d'alarmes domiciliaires sans jamais remettre en cause ses valeurs.

Le marché du système d'alarmes a explosé ces dernières années. Avec sont lot de nouveaux acteurs et de nouvelles « approches » commerciales... Au milieu, Securitas Direct fait figure d'exception avec une ligne de conduite et une philosophie intacte depuis 20 ans.



La période de l'angélisme semble définitivement terminée pour la Suisse Romande et chacun a pris conscience qu'il devait prendre des mesures pour assurer la sécurité de son domicile. Mais que conseille Securitas Direct à ses clients? Que peut-on faire concrètement? Quelles mesures de sécurité ont du sens aujourd'hui pour son domicile?

Ne tombez pas dans les excès !

Comme souvent, ne pas tomber dans les excès! Mais bien analyser la situation afin de faire les bons choix. La sécurité est une affaire d'équilibre. Equilibre entre quatre grands groupes de mesures; Les mesures architectoniques (ou architecturales), les mesures mécaniques, les mesures techniques et les mesures personnelles.

Pourquoi équilibre? Car il paraît bien inutile d'investir sur une porte d'entrée blindée, si votre maison dispose de deux portes arrières et d'une porte fenêtre dans la cuisine (toutes les trois en simple bois!). Inutile d'équiper toutes ses fenêtres de barreaux d'acier si vous avez pour habitude de laisser la porte ouverte!

Une bonne analyse du niveau de sécurité du domicile peut contribuer à prendre les bonnes mesures et faire les bons choix.

- Penser de manière globale
- Mesurer les risques
- Equilibrer les mesures
- Rester réaliste

Mesurez les risques à tête reposée !

S'il est important d'équilibrer les mesures que l'on prend, il l'est tout autant de les mettre en relation avec les risques « réels ».

Pas facile lorsque un cambriolage vient de nous toucher ou de toucher un voisin, un ami et que des démarcheurs sonnent à votre porte... Penser à sa sécurité sous le coup de l'émotion est rarement de bon conseil. On achète ce que l'on nous propose, on opte pour une solution car un ami la choisie, mais est-elle adaptée pour son domicile? Comme un capitaine de bateau qui s'assure de disposer d'assez de bouées avant que le temps ne se gâte, prenez le temps d'y penser avant d'être confronté à un sinistre. Demandez des conseils, faites analyser votre maison, demandez des offres, réfléchissez à vos besoins.

Soyez réaliste !

Non, le temps où l'on laissait sa maison ouverte en allant faire les courses, ne reviendra pas. Oui, la sécurité est devenue une affaire individuelle. Non, ce n'est pas une idée agréable! Mais c'est la réalité, nous devons tous prendre un peu sur nous et ne plus nous reposer uniquement sur la sécurité publique et l'espoir de jours meilleurs...

Mais le réalisme passe aussi par l'analyse des besoins de sécurité, que nous venons d'évoquer. Mettez toujours en balance le rapport risque/coût/efficacité. Il serait pas exemple peu réaliste de remplacer tous les vitrages de sa maison par des vitrages blindés. A moins que votre maison n'abrite une banque...



www.securitas-direct.ch - 0800 80 85 90

7 étapes pour 1 processus d'alarme

